

Les défenseurs syndicaux

Leurs missions



Le défenseur syndical **assiste et/ou représente le salarié ou l'employeur** pour le

i CONSEILLER

et/ou

DÉFENDRE

au conseil des Prud'hommes ou à la cour d'appel en matière prud'homale



Son conseil est **gratuit**



Il est tenu au **secret professionnel et à une obligation de discrétion**



Il existe **4 600 défenseurs syndicaux**

Qui peut devenir défenseur syndical ?

Le défenseur syndical est désigné sur proposition des organisations syndicales et patronales à partir de **2 critères**



Compétences en droit social



Expérience des relations professionnelles

Les défenseurs syndicaux

Où trouver la liste des défenseurs syndicaux ?

À la **Directe**
(ou à la **Dieccte**)



À la **cour d'appel**
de la région



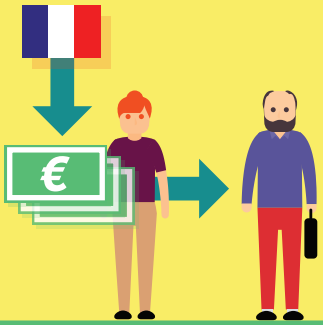
Au **conseil**
des prud'hommes



À la **préfecture**
de région



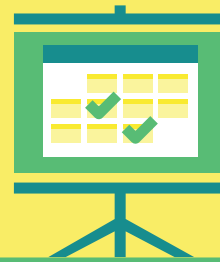
Modalités d'exercice



Il est **rémunéré par son employeur**.
Son employeur est remboursé par l'État



Il est **indemnisé pour ses déplacements**
en tant que défenseur syndical



Il bénéficie de **2 semaines de formation par période de 4 ans**



Il a droit à **10h/mois d'autorisation d'absence** dans les entreprises d'au moins 11 salariés

Pour en savoir plus sur
le Défenseur syndical,
les procédures de remboursement
et d'indemnisation



<http://travail-emploi.gouv.fr/le-defenseur-syndical>